

LES ENGAGÉS DU SPORT

POLITIQUE D'ACCESSIBILITÉ ET D'ACCUEIL

Personnes en Situation de Handicap (PSH) — Organisme de Formation

1. ENGAGEMENT DE L'ORGANISME

LES ENGAGÉS DU SPORT s'engage à rendre l'ensemble de ses formations accessibles à toutes les personnes, y compris celles en situation de handicap, dans le respect des textes suivants :

- Loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées
- Code du travail — obligations des organismes de formation (Art. L.6352-3 et suivants)
- Référentiel National Qualité Qualiopi — indicateurs relatifs à l'accueil et à l'adaptation aux publics
- RGPD (Règlement UE 2016/679) — protection des données de santé

Cette politique s'applique à toutes les formations dispensées par LES ENGAGÉS DU SPORT, quelle que soit leur modalité (présentiel, distanciel, mixte), leur durée ou leur lieu de déroulement.

2. RÉFÉRENT·E HANDICAP

Nom et prénom	Fanny YOROWANDJI
Rôle	Référent·e Handicap — LES ENGAGÉS DU SPORT
Email	ref.handicap@lesengagesdusport.fr
Téléphone	06.46.07.62.16
Nommé·e par	AGO les engagés du sport du 29 janvier 2026

Le·la référent·e handicap est l'interlocuteur·rice unique pour toute question relative à l'accessibilité de nos formations. Il·elle est joignable du lundi au vendredi, de 9h à 17h.

3. PROCESSUS D'ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Notre processus d'accueil PSH se déroule en 5 étapes, de l'inscription à la remise de l'attestation :

Étape	Qui ?	Action	Délai
1	Organisme	Le programme mentionne explicitement les coordonnées du·de la référent·e handicap et la possibilité de demander des aménagements. Cette information figure sur tous les supports (site web, convocation, programme).	Avant toute inscription
2	Fanny YOROWANDJI	Une fiche de recueil des besoins d'adaptation est envoyée à chaque futur·e participant·e avec la convocation. Les informations sont traitées de façon strictement confidentielle.	J-15 au plus tard
3	Fanny YOROWANDJI	Contact personnalisé avec la personne concernée pour valider les aménagements nécessaires. Transmission au·à la formateur·rice des informations strictement nécessaires (avec accord de la personne).	J-7
4	Formateur·rice	Application des aménagements convenus. Accueil de la personne PSH en premier, avant l'arrivée du groupe. Adaptation du déroulé si un besoin non anticipé est découvert le jour J.	Jour J
5	Fanny YOROWANDJI	Émission d'une attestation adaptée si besoin. Archivage des pièces justificatives. Bilan des aménagements réalisés pour amélioration continue.	Dans les 7 jours

4. TYPES D'AMÉNAGEMENTS DISPONIBLES

LES ENGAGÉS DU SPORT propose les aménagements suivants, adaptés au type de handicap signalé :

Type de handicap	Aménagements disponibles	Délai de demande
Handicap moteur (mobilité réduite, fauteuil roulant, difficultés de préhension)	Vérification de l'accessibilité PMR des locaux (rampe, ascenseur, parking réservé, sanitaires) · Disposition en U avec espace de circulation ≥ 90 cm · Documents en version numérique si difficultés de préhension · Pausas plus fréquentes si nécessaire	J-15
Handicap visuel (cécité, malvoyance)	Documents en police ≥ 14 pts, interligne 1.5, contraste élevé · Description orale systématique du contenu des diapositives · Lecture des questions de quiz et QCM à voix haute · Temps majoré de 30 % pour les évaluations · Version numérique accessible (PDF balisé)	J-15
Handicap auditif (surdit��, malentendance)	Positionnement face au·à la formateur·rice pour lecture labiale · Supports écrits de tous les contenus oraux · Interpr��te en Langue des Signes Française (LSF) sur demande · V��rification de la boucle magn��tique si disponible	J-15 minimum (interpr��te LSF)
Trouble cognitif / DYS / TDAH (dyslexie, dyspraxie, TDAH, troubles de l'attention)	Police sans empattement (Arial, Calibri ≥ 12 pts), paragraphes courts · Consignes �� l'oral ET par ��crit, d��compos��es en ��tapes · Temps major�� de 1/3 pour les quiz et le QCM final · Place en bout de salle, loin des sources de distraction · Accompagnement individuel pour le plan d'action	J-7
Handicap psychique / TSA (anxi��t��, d��pression, troubles du spectre autistique)	Programme d��taill�� transmis �� l'avance (J-7) · D��roul�� de la journ��e affich�� et annonc�� �� chaque transition · Changements d'activit�� annonc��s 5 min avant · Participation libre — pas de for��age pour les jeux de r��le · Espace calme identifi�� �� l'avance en cas de mont��e d'anxi��t��	J-7
Maladie invalidante (diab��te, ��pilepsie, maladies chroniques)	Acc��s libre �� l'eau, boissons sucr��es et collations pendant toute la formation · Sorties m��dicales sans justification �� tout moment · Formateur·rice inform��·e des gestes d'urgence (PLS, SAMU 15) · Pr��sence partielle document��e si fatigue importante	J-7

5. ACCESSIBILITÉ DES LOCAUX

Avant chaque session de formation, LES ENGAGÉS DU SPORT vérifie l'accessibilité des locaux utilisés selon les critères suivants :

Critère	Standard exigé	Action si non conforme
Accès PMR	Rampe d'accès ou ascenseur disponible, parking réservé identifié	Changement de lieu ou organisation du transport de la personne
Circulation intérieure	Espace de circulation ≥ 90 cm pour fauteuil roulant	Réaménagement de la salle ou changement de lieu
Sanitaires	Sanitaires accessibles identifiés et signalés	Information de la personne et identification d'une alternative
Éclairage	Minimum 500 lux sur les surfaces de travail	Éclairage supplémentaire apporté si nécessaire
Acoustique	Boucle magnétique disponible si besoin auditif signalé	Vérification et test avant la session
Signalétique	Signalétique claire et lisible (police ≥ 14 pts)	Signalétique spécifique apportée si nécessaire

En cas d'impossibilité d'adapter les locaux, LES ENGAGÉS DU SPORT propose une modalité alternative (formation en distanciel, déplacement dans un lieu accessible) sans surcoût pour la personne concernée.

6. DISPOSITIFS DE FINANCEMENT DISPONIBLES

LES ENGAGÉS DU SPORT oriente les participant·es en situation de handicap vers les dispositifs de financement adaptés à leur situation :

Dispositif	Contact	Pour qui ?
AGEFIPH	0800 11 10 09 (gratuit) — www.agefiph.fr	Salarié·es du secteur privé et demandeur·ses d'emploi en situation de handicap
FIPHFP	www.fiphfp.fr	Agent·es de la fonction publique en situation de handicap
MDPH	Département du domicile — www.mdph.fr	Toute personne en situation de handicap — reconnaissance et droits
CPF	www.moncompteformation.gouv.fr	Tout actif — financement de la formation professionnelle
OPCO	Selon la branche professionnelle	Salarié·es — financement via l'employeur

7. CONFIDENTIALITÉ ET PROTECTION DES DONNÉES

Les informations relatives au handicap d'un·e participant·e constituent des données de santé à caractère strictement personnel, soumises aux dispositions du RGPD (Règlement UE 2016/679). LES ENGAGÉS DU SPORT s'engage à :

- Ne collecter que les données strictement nécessaires à la mise en place des aménagements
- Ne partager ces informations qu'avec les personnes directement impliquées dans la mise en œuvre des adaptations, et uniquement avec l'accord explicite de la personne concernée
- Ne jamais communiquer ces informations au groupe de formation
- Conserver les données PSH pendant la durée de la formation + 1 an, puis les supprimer
- Garantir à chaque personne ses droits d'accès, de rectification et de suppression de ses données (contact : ref.handicap@lesengagesdusport.fr)

⚠ Toute divulgation non autorisée de données de santé constitue une violation du RGPD susceptible d'engager la responsabilité civile et pénale de l'organisme et des personnes impliquées.

8. COMMUNICATION ET DIFFUSION DE CETTE POLITIQUE

Support	Contenu	Mise à jour
Programme de formation	Mention explicite du·de la référent·e handicap (nom + email) et de la procédure de demande d'aménagement	À chaque session
Convocation à la formation	Fiche de recueil des besoins PSH jointe + coordonnées du·de la référent·e handicap	À chaque session
Site internet	Page dédiée à l'accessibilité avec politique complète téléchargeable et coordonnées du·de la référent·e handicap	Annuellement
Livret d'accueil	Section dédiée à l'accessibilité et aux aménagements disponibles	Annuellement
Règlement intérieur	Article dédié à l'accessibilité et à l'accueil des PSH	Annuellement

9. AMÉLIORATION CONTINUE

LES ENGAGÉS DU SPORT s'engage à améliorer continuellement sa politique d'accessibilité. À cette fin :

- Un bilan des aménagements mis en place est réalisé après chaque session de formation impliquant une PSH
- La liste des ressources et partenaires handicap est mise à jour annuellement par le·la référent·e handicap
- La politique d'accessibilité est révisée annuellement, ou à chaque évolution réglementaire significative
- Les retours des participant·es PSH sont recueillis via le questionnaire de satisfaction et analysés pour identifier des axes d'amélioration

APPROBATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

La présente politique d'accessibilité est approuvée par la direction de LES ENGAGÉS DU SPORT et entre en vigueur à compter du 29 janvier 2026.